



Notice d'emploi N° 6113 / 2021

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Fongicide
Formulation:	WG granulés à disperser dans l'eau
Teneur en substances actives:	37.5 % cyprodinil ; 25 % fludioxonil
Nom UICPA:	4-cyclopropyl-6-méthyl-N-phenylpyrimidin-2-amine; 4-(2,2-difluoro-1,3-benzodioxol-4-yl)pyrrole-3-carbonitrile

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Élimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Cyprodinil + Fludioxonil WG

Numéro d'homologation fédéral: D-5847	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: GP 034419-00/047	Titulaire de l'autorisation étranger: Agrostar SARL, Luxembourg

Switch

Numéro d'homologation fédéral: A-2857	Pays d'origine: Autriche
Numéro d'homologation étranger: 2619-0	Titulaire de l'autorisation étranger: Syngenta Agro GmbH, Autriche

Switch

Numéro d'homologation fédéral: I-2794	Pays d'origine: Italie
Numéro d'homologation étranger: 9578	Titulaire de l'autorisation étranger: Syngenta Italia S.P.A., Italie

Switch

Numéro d'homologation fédéral: A-2854	Pays d'origine: Autriche
Numéro d'homologation étranger: 2619-1	Titulaire de l'autorisation étranger: STAR Agro Handels GmbH, Autriche

Cyproxinil

Numéro d'homologation fédéral: D-7125	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: GP 034419-00/058	Titulaire de l'autorisation étranger: Agrimotion S. A., Pologne

Cyproxonil

Numéro d'homologation fédéral: D-7126	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: GP 034419-00/062	Titulaire de l'autorisation étranger: Agrimotion S. A., Pologne

Cyprodinil + Fludioxonil

Numéro d'homologation fédéral: D-6389

Pays d'origine: Allemagne

Numéro d'homologation étranger: GP 034419-00/055

Titulaire de l'autorisation étranger: Bernbeck LLP,Royaume-Uni

Pan Rouge

Numéro d'homologation fédéral: F-7128

Pays d'origine: France

Numéro d'homologation étranger: 2130070

Titulaire de l'autorisation étranger: Pan Amenity Ltd,Angleterre

Switch

Numéro d'homologation fédéral: D-6388

Pays d'origine: Allemagne

Numéro d'homologation étranger: GP 034419-00/053

Titulaire de l'autorisation étranger: OGET Innovations GmbH ,Autriche

Botryl

Numéro d'homologation fédéral: F-2620

Pays d'origine: France

Numéro d'homologation étranger: 9700179

Titulaire de l'autorisation étranger: Syngenta France SAS,France

Switch

Numéro d'homologation fédéral: F-2621

Pays d'origine: France

Numéro d'homologation étranger: 9500568

Titulaire de l'autorisation étranger: Syngenta France SAS,France

Life Scientific Cyprodinil/Fludioxonil

Numéro d'homologation fédéral: F-6688

Pays d'origine: France

Numéro d'homologation étranger: 2150571

Titulaire de l'autorisation étranger: Life Sciences Ltd,Irlande

Switch 62,5 WG

Numéro d'homologation fédéral: D-6916

Pays d'origine: Allemagne

Numéro d'homologation étranger: GP 034419-00/059

Titulaire de l'autorisation étranger: STAR Agro Handels GmbH,Autriche

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Culture des baies			
cassis, groseilles à grappes	colletotrichum	Concentration: 0.1 % Dosage: 1 kg/ha Délai d'attente: 7 Jours	1, 2, 3, 4, 5, 6
fraise	pourriture grise (Botrytis cinerea)	Concentration: 0.1 % Dosage: 1 kg/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	1, 2, 7, 8
framboise	pourriture grise (Botrytis cinerea)	Concentration: 0.1 % Dosage: 1 kg/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	1, 2, 4, 6, 9
grand sureau	maladie des baies, pourriture grise (Botrytis cinerea)	Concentration: 0.1 % Délai d'attente: 7 Jours	1, 2, 3, 4, 6
groseilles à maquereau	colletotrichum, pourriture grise (Botrytis cinerea)	Concentration: 0.1 % Dosage: 1 kg/ha Délai d'attente: 7 Jours	1, 2, 3, 4, 5, 6
mini-Kiwi (Kiwiā)	Colletotrichum sur fruits, pourriture grise (Botrytis cinerea)	Concentration: 0.1 % Délai d'attente: 5 Semaine(s)	1, 2, 3, 4, 10
myrtille	Colletotrichum acutatum, pourriture grise (Botrytis cinerea)	Concentration: 0.1 % Dosage: 1 kg/ha Délai d'attente: 7 Jours	1, 2, 3, 4, 5, 6
mûre	pourriture grise (Botrytis cinerea)	Concentration: 0.1 % Dosage: 1 kg/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	1, 2, 4, 6, 11
Arboriculture			
abricotier	moniliose des fleurs et des rameaux	Concentration: 0.06 % Dosage: 1 kg/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: pendant la floraison.	12, 13, 14, 15, 16
abricotier, pêcher / nectarine, prunier (pruneau/prune)	moniliose des fruits	Concentration: 0.06 % Dosage: 1 kg/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: Dès le stade 71-72 et 77-79.	2, 4, 14, 15

abricotier, pêcher / nectarine, prunier (pruneau/prune)	moniliose des fleurs et des rameaux	Concentration: 0.06 % Dosage: 1 kg/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: pendant la floraison.	2, 4, 14, 15
Viticulture			
vigne	pourriture grise (Botrytis cinerea)	Concentration: 0.1 % Dosage: 1.2 kg/ha	2, 4, 10, 15, 17, 18
Culture maraîchère			
asperge	pourriture grise (Botrytis cinerea)	Dosage: 1 kg/ha Application: après la récolte.	1, 2, 19
aubergine, tomate	pourriture grise (Botrytis cinerea), sclérotiniose	Concentration: 0.1 % Délai d'attente: 3 Jours	1, 2, 4, 20
chicorée witloof (chicorée-endive)	pourriture grise (Botrytis cinerea), sclérotiniose	Dosage: 90 g/hl Application: avant le stockage.	2, 3, 15, 21, 22, 23
chicorée witloof (chicorée-endive)	pourriture grise (Botrytis cinerea), sclérotiniose	Dosage: 36 ??? Application: avant le stockage.	2, 3, 15, 22, 23, 24
chicorée witloof (chicorée-endive)	pourriture grise (Botrytis cinerea), sclérotiniose	Dosage: 4.5 g/m ² Délai d'attente: 21 Jours Application: au début de la culture forcée.	2, 3, 15, 22, 23
concombre	pourriture grise (Botrytis cinerea), sclérotiniose	Concentration: 0.1 % Délai d'attente: 3 Jours	1, 2, 4, 20
haricots	pourriture grise (Botrytis cinerea), sclérotiniose	Dosage: 0.5 - 0.8 kg/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	1, 2, 20
mâche, rampon	pourriture grise (Botrytis cinerea), rhizoctone	Dosage: 0.6 kg/ha Délai d'attente: 35 Jours Application: traitement au plus tard 14 jours après la plantation.	1, 2, 25
oignon	pourriture blanche des Allium	Dosage: 1 kg/ha Application: 1 ^{er} traitement au stade 2 feuilles; le 2 ^{ème} 3 semaines plus tard, (semis d'automne traiter au printemps).	1, 2, 25
oignon	botrytis des feuilles de l'oignon	Dosage: 1 kg/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	1, 2, 20, 25
pois	anthracnose du pois, pourriture grise (Botrytis cinerea), sclérotiniose	Dosage: 1 kg/ha Délai d'attente: 14 Jours	1, 2, 26
roquette	pourriture grise (Botrytis cinerea), sclérotiniose	Dosage: 0.5 - 0.7 kg/ha Délai d'attente: 14 Jours	1, 2, 3, 25, 27
salades (Asteraceae)	pourriture grise (Botrytis cinerea), rhizoctone, sclérotiniose	Dosage: 0.5 - 0.8 kg/ha Application: traitement au plus tard 14 jours après la plantation.	1, 2, 20, 25
Culture ornementale			
arbres et arbustes (hors forêt), rosier	pourriture grise (Botrytis cinerea)	Concentration: 0.1 - 0.12 %	1, 2, 4, 6, 15
buis (Buxus)	cylindrocladium-dépérissement des feuilles et rameaux	Concentration: 0.1 % Application: de mi-avril à octobre.	1, 2, 3, 15, 28, 29
cultures florales et plantes vertes	pourriture grise (Botrytis cinerea)	Concentration: 0.1 - 0.12 %	1, 2, 6, 15
gazon d'ornement et terrains de sport	moisissure des neiges	Dosage: 1.5 kg/ha	2, 6

Charges générales / agronomiques:

- 3 Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPH (minor use).
- 4 SPE 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG.
- 5 Le dosage indiqué se réfère au stade "mise à fruits (50 - 90% des inflorescences ont des fruits visibles)"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.
- 6 2 traitements par parcelle et par année au maximum.
- 7 Le dosage indiqué se réfère au stade "pleine floraison" et "début de la coloration rouge des fruits", 4 plants par m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.
- 8 2 traitements au maximum par culture et par année.
- 9 Pour les framboises d'été, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha.
Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha.
Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.
- 10 1 traitement par parcelle et par année au maximum.
- 11 Pour les mûres, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.

- 13 Traitement par voie aérienne.
- 14 Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume des arbres.
- 16 2 traitements au maximum par année par voie aérienne.
- 17 Le dosage mentionné doit s'appliquer dans la zone des grappes et se réfère à une quantité standard de bouillie de 1200 l/ha (base de calcul).
- 18 Dernier traitement à la véraison, au plus tard à mi-août.
- 19 3 traitements au maximum par parcelle et par année.
- 20 2 traitements au maximum par culture.
- 21 Trempage.
- 22 1 traitement au maximum par cycle de production.
- 24 Pulvériser.
- 25 SPe 3: Dans le but de protéger les organismes aquatiques des suites d'un ruissellement, respecter une zone non traitée enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface.
Les dérogations figurent dans les instructions de l'OFAG.
- 26 2 traitements au maximum par culture avec un intervalle de 10 jours
- 27 3 traitements au maximum par culture.
- 28 SPa 1: Pour éviter le développement de résistances 4 traitements au maximum par parcelle et par année avec des produits du même groupe de matières actives.
- 29 Traitements à 4 semaines d'intervalle.

Protection des utilisateurs:

- 1 En cas d'utilisation dans une serre, celle-ci doit être aérée soigneusement avant d'y entrer à nouveau.
- 2 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + une visière + un couvre-chef. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.
- 12 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection.
- 15 Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit.
- 23 Après la durée d'action du traitement : bien aérer le local avant d'y retourner.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.